



Conseil communal  
Bureau du Conseil

## Rapport de minorité de la commission ad hoc au Conseil communal de la Ville de Pully

### **Motion UDC sur la réintroduction du ramassage des déchets encombrants**

Monsieur le Président,  
M. le Syndic, Mme et MM. Les Conseillers municipaux,  
Chers Collègues,

D'entrée en matière, lors de la séance de la commission ad hoc traitant de la motion UDC et de la motion UP Vaud Libre sur la réintroduction du ramassage des objets encombrants, M. le Conseiller municipal Marc Zolliker a tenu à souligner de nouveau que la politique des déchets était du ressort exclusif de la Municipalité et pas du Législatif, la Municipalité accepte cependant la discussion.

M. le Municipal a reconnu que la déchèterie de la Perraudettaz partagée avec la Commune de Lausanne était saturée, par contre, il a précisé qu'il n'était pas impossible de trouver à Pully un terrain pour une déchèterie communale. La nouvelle politique des déchets ayant été lancée en octobre 2012, on peut se demander pourquoi pendant 2 ans et demi rien n'a été entrepris dans ce sens...

Il est suggéré par l'UDC de faire 3 ramassages annuels à Pully nord et 3 ramassages annuels à Pully sud (ce qui réduirait de moitié la gêne occasionnée soit 6 jours par an au maximum dans les zones concernées). Le nombre de camions de ramassage pourrait être augmenté afin que la récolte des déchets se fasse plus rapidement. M. le municipal a précisé cependant que c'était impossible car la Ville de Pully est liée avec un contrat à une société de ramassage qui ne peut pas mettre à disposition plus de camions... Par ailleurs, l'UDC a précisé que la solution choisie par la Municipalité n'est pas écologique. En effet, des dizaines et dizaines de voitures par jours ouvrables font des allers et retours vers la déchèterie, cela fait une pollution supplémentaire en ville, par contre les camions de ramassage fonctionnent au bio gaz et seraient beaucoup moins polluants même en nombre supérieur.

L'UDC remet en séance à M. Zolliker, une pétition adressée à la Municipalité par 171 Pulliérans pour la réintroduction du ramassage des déchets encombrants. Cette pétition a été très bien accueillie et a rencontré un beau succès sans aucune difficulté sur l'échantillonnage de la population ausculté de manière réduite et conviviale. Cela prouve que des citoyens sont très sensibles sur ce sujet et ne sont pas satisfaits de la décision prise par la Municipalité en octobre 2012.

Un commissaire précise que l'on peut organiser par immeuble une récolte d'objets encombrants en rassemblant tous les objets des différents habitants, la voirie ne serait mise à contribution qu'une fois pour un volume plus conséquent. Cette hypothèse n'est valable que pour un petit immeuble où règne une parfaite entente, ce qui réduit d'autant la réussite de cette coopération.

Un commissaire avance que la récolte porte à porte des objets encombrants relève de la salubrité publique et ose faire la comparaison avec les trottoirs de Marseille lors des grèves des éboueurs. Rappelons que ces objets à Pully sont descendus sur le trottoir le soir pour un ramassage le lendemain. Il s'agit d'objets et non de nourriture. Petit rappel : avant 2012 des sacs poubelles des déchets ménagers étaient déposés sur les trottoirs 2 fois par semaine, sans conséquence pour la population.

- La qualité de vie c'est aussi offrir des services à la population à même de l'aider et de la soulager (dans toutes les étapes de la vie). La voirie est au service des habitants qui n'ont pas à assumer sa tâche.
- La qualité de vie c'est éviter aussi que les appartements ressemblent de plus en plus à des entrepôts pour stocker les déchets à évacuer.

La Municipalité promeut les transports publics et sensibilise les habitants à renoncer à leur voiture et d'un autre côté elle leur demande de transporter leurs déchets à la Perraudettaz, soyons cohérents !

La nouvelle politique des déchets à Pully ressemble à la politique de la Poste : toujours moins de service à la clientèle et plus de taxes !!

Pour toutes ces raisons l'UDC demande au Conseil communal de renvoyer cette motion à la Municipalité pour une étude et rapport sur la réintroduction du ramassage porte à porte des déchets encombrants au minimum trois fois par an dans chaque zone (sud et nord).

Pully, le 14 avril 2015  
Pour l'UDC  
Annie Mumenthaler

N.B. J'envoie ce rapport dans les temps impartis par le règlement sans connaître le rapport de majorité...